

T é l é g r a m m e No 84

14.7.1958 16h00 T.

Ambasuisse

W a s h i n g t o n

Votre 109. Je vous fais envoyer par courrier la déclaration complète du Conseil fédéral sur l'armement atomique. Déclaration motivée par controverses en Suisse sur l'opportunité doter l'armée suisse d'armes atomiques tactiques défensives. Il s'agit de prise de position de principe selon laquelle si l'usage d'armes atomiques se généralise et si de telles armes peuvent être utilisées contre Suisse, celle-ci a volonté d'employer mêmes armes. Cela suppose naturellement que nous puissions en fabriquer ou nous en procurer. Pour le moment aucune démarche dans ce sens n'est envisagée. Spéculations seraient donc injustifiées. Le Conseil fédéral souhaite naturellement qu'un accord intervienne entre les puissances intéressées pour l'interdiction des armes atomiques et que l'éventualité qu'il a dû envisager ne se produise jamais.

Petitpierre

A. 981

